



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°18-2021-01-016

PUBLIÉ LE 15 JANVIER 2021

Sommaire

PREFECTURE DU CHER

18-2021-01-13-004 - Avis ARS Covid19 Centres de vaccination (1 page)

Page 3

PREFECTURE DU CHER

18-2021-01-13-004

Avis ARS Covid19 Centres de vaccination

Avis sur le projet d'arrêté désignant les centres de vaccination contre le Covid19 dans le département du Cher

Service émetteur : Direction Générale

Affaire suivie par : Christophe LUGNOT
Date : 13 janvier 2021

Monsieur le Directeur Général de
l'ARS Centre-Val de Loire

A Monsieur le Préfet du Cher

AVIS sur le projet d'arrêté désignant les centres de vaccination contre la Covid-19 dans le département du Cher

Considérant les indicateurs épidémiologiques publiés par Santé Publique France qui confirment une circulation toujours active et de plus en plus intense sur le territoire du Cher,

Considérant la nécessité de disposer d'un maillage territorial suffisant pour permettre un accès à la vaccination des personnes âgées de plus de 75 ans,

Considérant les capacités de desserte des doses de vaccin à partir de la pharmacie hospitalière du Centre hospitalier de Bourges, établissement pivot du Groupement Hospitalier de Territoire,

Considérant les concertations intervenues avec les opérateurs de santé du territoire et les collectivités territoriales concernées par l'implantation des centres de vaccination,

Considérant l'implantation des ouvertures des centres de vaccination :

- salle Monmartreau à Bourges (centre de vaccination CTPS),
- au centre des congrès à Vierzon,
- espace Aurore à Saint-Amand-Montrond,
- salle polyvalente à Aubigny,
- MSP en Berry de Sancoins,
- Centre socio-culturel Guy Poubleau à Saint-Satur.

L'agence régionale de santé émet un avis très favorable au projet d'arrêté désignant les centres de vaccination contre la Covid-19 dans le département du Cher.

Le Directeur Général de l'ARS
Centre-Val de Loire


Laurent HABERT